



ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du Var

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Var

Affaire suivie par : Christian REPAUX

Tél : 06 24 64 42 01

Mail : christian.repaux@ac-nice.fr

Toulon, le 05/08/2025

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Var

à

Mesdames et Messieurs les maires des
collectivités varoises

Madame, Monsieur le Maire,

Le Pass'Sport est une aide forfaitaire, versée sous conditions, afin de permettre à des jeunes de s'inscrire dans un club sportif. Créé en 2021, le dispositif est reconduit pour la saison 2025-2026. Il est toutefois recentré vers les jeunes de 14-17 ans et les étudiants, au regard des statistiques qui montrent une baisse de la pratique.

En 2024, l'accompagnement des clubs par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Var (SDJES du Var) et le comité départemental olympique et sportif du Var (CDOS du Var) a permis à un peu plus de 25 000 jeunes de prendre une licence dans une association varoise à l'aide du pass'sport.

Cette aide financière évolue en 2025 en proposant une déduction immédiate de 70 euros sur le coût de l'inscription prise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2025 dans un club, une association sportive ou une salle de sport.

Pour la saison 2025/2026, le dispositif sera ouvert aux jeunes :

- de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire)
- de 6 à 19 ans en situation de handicap, dont la famille perçoit l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :

- bourse CROUS (y compris l'aide annuelle)
- bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

Le pass'Sport peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ainsi que dans les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport, ou encore les structures des loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, salle de fitness, etc.).

Une campagne de communication à destination des bénéficiaires sera lancée à la fin du mois d'août. **Les parents des bénéficiaires du Pass'Sport et les jeunes concernés recevront dans la seconde quinzaine d'août leur code unique, par voie électronique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix.**

Les informations concernant cette aide sont disponibles sur le portail www.pass.sports.gouv.fr. Un support de communication est joint au présent envoi.

Au regard des enjeux de cette politique publique pour faciliter l'accès des jeunes à la pratique d'une activité physique et sportive, Monsieur Christian REPAUX, référent du Pass'Sport au sein du SDJES du Var, se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire sur ce dispositif.

Contact : christian.repoux@ac-nice.fr, 06 24 64 42 01 - merci de mettre en copie de vos envois sdjes83-sports@ac-nice.fr

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le plus largement possible auprès de votre territoire sur ce dispositif favorisant l'accès des jeunes à la pratique sportive.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de
L'Education nationale du Var,
Le chef de Service,



Sébastien BORREL